

# CONVENTION

## Organisation du programme " junior lifeguard"

### Entre les soussignés

L'association charentaise de Réanimation et de Secours - ACRS, représenté par Monsieur Gaylord LE DRET RABILLER, agissant en qualité de membre du conseil d'administration et du président, d'une part,

et

Nom de l'établissement : ..... ,  
représenté(e) par ..... ,  
agissant en qualité de ..... ,

d'autre part,

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'administration du 01 mai 2024,

Vu la demande de l'établissement concernant l'organisation de l'opération « sauveteur junior »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### 1 - Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'organisation de l'opération "Junior lifeguard", visant à sensibiliser les jeunes citoyens aux gestes qui sauvent, aux risques du littoral, à la signalétique des baignades et à la préservation de l'environnement marin.

### 2 - Modalités de l'opération :

Sans aucune contrepartie financière, à l'exception d'éventuel don, l'ACRS s'engage à réaliser le contenu de l'opération suivant (cocher la ou les parties du programme qui vous intéresse) :

- Sensibilisation aux gestes qui sauvent - 2 heures ;
- Quiz interactifs sur l'environnement des sauveteurs et du littoral - 1 heure ;
- Information sur la signalétique des baignades - 30 minutes ;
- Collectes de déchets - 1 heure.

PARAPHE

PARAPHE



JUNIOR  
LIFEGUARD

### 3 - Planning :

Les dates et horaires des différentes activités seront convenus d'un commun accord entre les parties, en fonction des disponibilités des participants et des intervenants.

Date de l'opération : .....

En cas d'organisation de l'événement sur plusieurs jours, merci de l'indiquer ci-dessous :

1ère date : ..... 2ème date : .....

3ème date : ..... 4ème date : .....

### 4 - Lieu :

Les activités se dérouleront dans les locaux de l'établissement et / ou sur les plages et littoraux désignés pour les collectes de déchets. Adresse de l'établissement accueillant la prestation : .....

.....

### 5 - Encadrement :

L'encadrement des activités sera assuré par des professionnels qualifiés dans les domaines du sauvetage / secourisme, de l'environnement marin et de la sensibilisation à la préservation de l'environnement. De plus, l'organisme recevant la prestation se doit de fournir la liste des participants au moins 7 jours avant le début de l'animation par email au format "excel" comprenant : nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, adresse postale, téléphone et mail des parents.

### 6 - Engagements des parties :

L'organisme organisateur s'engage à fournir le matériel pédagogique nécessaire, à assurer la coordination des intervenants et à garantir le bon déroulement des activités. EPI pour le ramassage des déchets

Établissement partenaire : S'engage à mettre à disposition les locaux nécessaires, à promouvoir l'opération auprès de ses membres ou de son public cible et à participer activement aux activités proposées. Il est également responsable des participants et des accompagnateurs tout au long de l'intervention, assurant leur sécurité. Il s'engage également à respecter la sécurité et les consignes données par les encadrants de l'organisme organisateur et que toute personne ne respectant pas l'organisation et les consignes de sécurité pourra être exclu de l'animation.

### 7 - Communication

Dans le cadre de la convention, l'établissement recevant la prestation autorise l'organisateur à promouvoir l'événement sur les réseaux sociaux, le site internet et via divers moyens de communication. Cette collaboration vise à maximiser la visibilité de l'événement et à susciter l'intérêt d'un large public.

PARAPHE

PARAPHE



JUNIOR  
LIFEGUARD

## 8 - Durée et renouvellement :

La présente convention est établie pour une durée mentionnée à l'article 3. À l'issue de cette période, elle pourra être renouvelée d'un commun accord entre les parties, par avenant écrit et signé.

Fait en deux exemplaires, à ....., le .....

Pour l'organisme organisateur,

Pour l'établissement scolaire, la collectivité locale ou l'entreprise partenaire,

